

L'État à vos côtés

Assemblée générale des maires du Var

Draguignan - 6 octobre 2023



Le mot du préfet

L'assemblée générale des maires du Var est un moment fort de la démocratie locale.

Invité par courtoisie républicaine, elle m'offre la possibilité de renforcer le lien avec les élus de la République qui œuvrent au plus près des réalités.

Qu'il me soit permis de vous dire, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus municipaux et intercommunaux, la confiance que je place en vous et le plaisir qui est le mien de partager les ambitions que vous nourrissez pour vos territoires et pour notre pays.

En fait, nos destins sont liés, comme l'a si bien énoncé le sociologue Michel Crozier : "Un bon préfet sait écouter ses maires et un bon maire a naturellement l'oreille de son préfet".

Je souhaite incarner un État respecté et partenaire, proche de vos préoccupations et qui vous accompagne dans le déploiement de vos projets. Convaincu de la nécessité de vous apporter aide et conseils, je puis vous assurer de la totale disponibilité du corps préfectoral et de mes services.

J'ai en particulier demandé aux sous-préfets d'arrondissement, qui sont vos interlocuteurs naturels, d'être à vos côtés, à tout moment, pour faire vivre ce partenariat, dans le dialogue et la proximité. Vous pourrez ainsi vous appuyer sur des sous-préfets "facilitateurs", à l'écoute de vos préoccupations.

Je souhaite incarner un État solidaire, au service de nos concitoyens les plus fragiles. Je sais pouvoir compter sur vous les maires, qui êtes en prise directe avec leurs difficultés, pour faire vivre le "Pacte des Solidarités" voulu par la Première ministre, afin promouvoir la fraternité et l'égalité des chances. C'est unis et rassemblés autour de ces valeurs fortes que nous "faisons société".

L'égalité des chances, c'est aussi favoriser le logement accessible et privilégier le "aller vers", en maillant le territoire de services publics et de santé modernes, proches et efficaces.

Nous travaillerons ensemble, en confiance, autour de ces enjeux majeurs, et forts de nos valeurs républicaines, vous pouvez compter sur moi pour servir le Var avec ambition, équité et autorité.

Philippe MAHÉ



6^{ème} SALON
des **Communes** et des
Intercommunalités
du **Var**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

COMPLEXE HENRI GIRAN
DRAGUIGNAN
VENDREDI 6 OCTOBRE 2023



L'État vous **conseille** pour concevoir vos projets

Le guichet unique de conseil

Le préfet et les sous-préfets
sont accompagnés par

Les bureaux de l'ingénierie territoriale (BIT)

des sous-préfectures de
Brignoles et de Draguignan

Le bureau du développement des territoires (BDT)

à la préfecture de
Toulon

4 référents
territoriaux
de la DDTM

qui accompagnent le projet de l'amont à l'aval, et préviennent ainsi d'éventuels contentieux ou des blocages, notamment pour les projets les plus sensibles ou à enjeux pour le territoire

qui sont présents pour conseiller et accompagner les porteurs de projets en leur donnant une vision exhaustive du cadre juridique et technique susceptible d'avoir une incidence sur la réalisation des projets.

Conseil TECHNIQUE

Coordination des différents
services de l'État afin d'aider les
communes à :

- élaborer des projets,
- faire des diagnostics,
- être accompagné dans les étapes de développement du projet.

Conseil FINANCIER

Soutien à la recherche de
financements et de subventions
pour des projets d'investissement
dans les communes rurales,
contribuant ainsi à leur
développement économique.

Conseil dans les PROCÉDURES

Conseils juridiques pour
s'assurer que les décisions
prises sont conformes à la
réglementation en vigueur.

Quels organismes publics pour quel soutien?



Scannez le
QR code

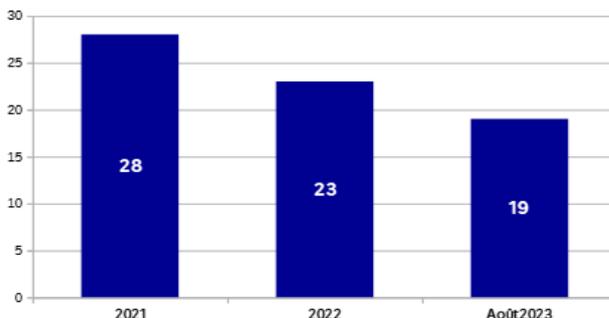
Nous vous devons respect et protection

« Les maires et nos élus locaux sont les premiers maillons de la chaîne républicaine : ils incarnent l'intérêt général au quotidien, le don de soi pour les autres. Leur don nous oblige. Et ceux qui s'en prennent à eux doivent recevoir ce message clair et ferme : nous les protégerons. »

Dominique FAURE,
ministre déléguée chargée
des collectivités territoriales
et de la ruralité

Les chiffres

Les outrages et menaces aux élus recensés dans le Var



Un « Pack Sécurité »

pour prévenir les menaces et les violences

Désignation de « Référents atteintes aux élus » dans chaque commissariat et chaque compagnie de gendarmerie.

Liste disponible à l'adresse suivante : pref-securite-publique@var.gouv.fr

1

2

Dépôt de plainte facilité

Possibilité de déposer plainte directement à votre domicile, sur votre lieu de travail ou en mairie.

Renforcement du dispositif « Alarme élu »

Sollicitez l'inscription de vos coordonnées dans un logiciel dédié pour obtenir une intervention priorisée en cas d'appel 17.

Pour s'inscrire, prenez contact directement avec votre « Référent atteintes aux élus »

3

4

Développement des formations à la prévention des agressions

dispensées par des policiers et gendarmes, au plus proche de vous. Pour en bénéficier, prenez contact avec votre « Référent atteintes aux élus »

5

Sensibilisation à la cybersécurité par la gendarmerie

Pour en bénéficier, prenez contact avec votre « Référent atteintes aux élus »

Un partenariat renforcé entre l'État et les parquets de Toulon et Draguignan avec l'Association des maires du Var

Une convention cadre signée entre l'AMF 83, les procureurs de la République et le préfet va permettre de mettre en œuvre une boîte à outils visant à consolider et simplifier les relations entre l'ensemble des acteurs (élus, parquets, police, gendarmerie, préfecture).

Les gestes à adopter

si vous êtes victimes de menaces ou de violences

1

Se rendre au sein du commissariat ou à la brigade de gendarmerie les plus proches, chargés de recueillir les éléments de contexte et caractériser les faits.

2

Déposer une plainte, quel que soit le fait, dès lors que celui-ci est susceptible de revêtir une qualification pénale.

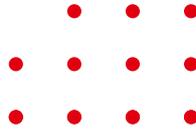
Chaque fait fera l'objet d'un signalement systématique au procureur de la République.

L'État finance vos projets

En 2023

dont

+ de 600 M€



dont

317,5 M€

de dotation générale de fonctionnement

dont

42,6 M€

+ 18 M€ par rapport à 2022

de subventions d'investissement

214 projets

Fonds Vert

dont

116 dossiers

pour le Var en 2023

26,2 M€

DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux

39 dossiers 7 M€

DSIL/DSID

Dotation de soutien à l'investissement local
Dotation de soutien à l'investissement des départements

35 dossiers 8,3 M€

FNADT

Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

24 dossiers 0,8 M€

► Perspectives 2024 + de 300 projets à financer grâce

- Maintien des dotations d'investissement historiques (DETR/DSIL/DSID/DPV) à hauteur de 2 milliards d'euros
- Pérennisation du Fonds vert et abondement de 500 millions d'euros pour la rénovation énergétique des écoles (dispositif "EduRenov")